

**COVID-19**

**Handicap, protection de l'enfance, petite enfance, personnes âgées, grande exclusion, domicile  
Situation extrême face à l'épidémie.**

**La crise sanitaire et le confinement que vit la population n'épargnent personne.**

**A domicile ou en établissement, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les jeunes et enfants sous protection, les personnes en situation d'exclusion, leurs familles, traversent cette situation en étant déjà fragilisés à la base. Les professionnels et bénévoles qui les accompagnent sont plus que jamais mobilisés mais la situation est très tendue.**

**Le secteur sanitaire et médico-social a besoin de soutiens, et vite !**

Toutes les mesures de confinement, indispensables pour enrayer la propagation du virus, sont difficiles à vivre pour les personnes fragiles. Pour certains, le confinement réveille ou aggrave tensions et anxiétés. Par nécessité sanitaire, les liens avec les familles sont interrompus ou distendus, ce qui alourdit encore le quotidien.

Le collectif est mis à mal, les professionnels et bénévoles, totalement mobilisés sont mis sous pression. **Les ressources humaines deviennent un enjeu majeur.** Il faut plus de personnel et des conditions de travail à la hauteur des risques encourus ! Le secteur de la protection de l'enfance est déjà particulièrement concerné, et les impacts commencent à se faire sentir dans le secteur des personnes en situation de handicap et le secteur de l'aide à domicile.

Pour pouvoir absorber les impacts de l'épidémie de COVID-19 demain, les professionnels alertent dès aujourd'hui sur leurs difficultés.

**Des masques, du personnel, des renforts !**

**Pour que chaque personne-vulnérable puisse être accompagnée et protégée, l'Uriopss rappelle la nécessité :**

- ✓ **D'hygiène et sécurité, avec notamment l'approvisionnement en masques pour chaque établissement, et chaque professionnel ou bénévole intervenant auprès des usagers.**
- ✓ **D'un appui immédiat en ressources humaines, pour que les établissements puissent continuer à accompagner l'ensemble de leurs publics. Il faut envisager de mettre à disposition du personnel.**
- ✓ **D'assurer à chaque personne vulnérable, une aide d'urgence à la subsistance.**

Des actions se mettent en place et l'Uriopss est totalement investie aux côtés des partenaires pour que les réponses soient adaptées aux besoins. L'Uriopss se fait le relais des différents dispositifs.

Association Loi 1901, créée en 1948, l'**URIOPSS** (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) des Pays de la Loire regroupe et soutient dans leur **développement les organismes sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif de la région**. Elle rassemble 228 organismes, assurant la gestion de plus de 750 établissements et services.

Les adhérents de l'URIOPSS sont des personnes morales agissant dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, de l'insertion et de l'exclusion, de la santé, du travail social, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

**Contact presse**

**Isabelle RUISSEAU**, chargée de communication. Uriopss Pays de la Loire, 4 rue Arsène Leloup, NANTES.  
[i.ruisseau@uriopss-pdl.fr](mailto:i.ruisseau@uriopss-pdl.fr) / 06.12.94.83.39 - <http://www.uriopss-pdl.fr>